

2024 SG 4 – Projet d'aménagement de la place de la Concorde (Paris 8ème) : Approbation de la réalisation de l'opération : périmètre, ambitions, organisation de la consultation de maîtrise d'œuvre, association citoyenne, gouvernance, calendrier, modalités financières et partenariat.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Vaste espace minéral entièrement consacré à l'automobile, la Place de la Concorde est aujourd'hui un des pires ilots de chaleur de la capitale. C'est également une zone inhospitalière et dangereuse pour les piétons qui peinent à la traverser alors qu'elle représente, entre les jardins de Tuileries et les jardins des Champs Élysées, un jalon essentiel de l'axe historique de Paris. L'obélisque qui trône en son centre est inaccessible et le patrimoine historique de la place n'est pas valorisé.

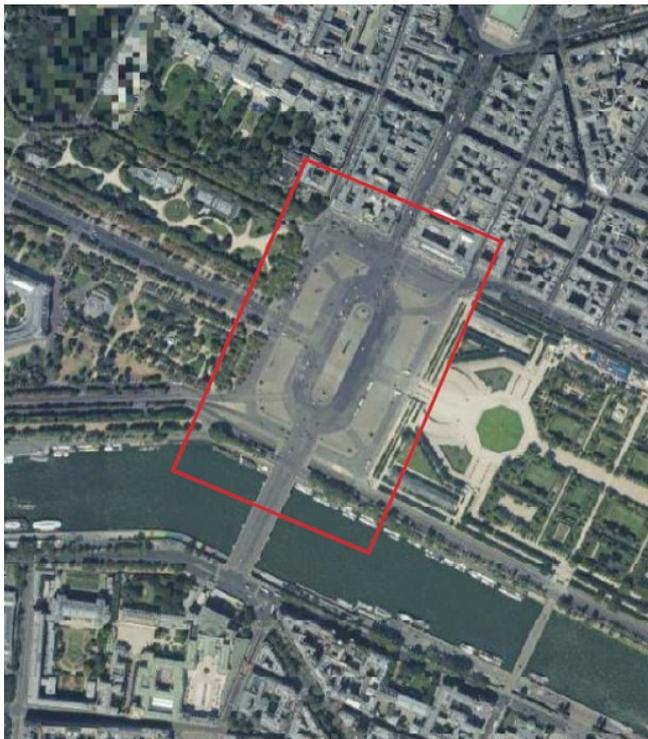
Dans la continuité des travaux d'embellissement de l'avenue et des jardins des Champs-Élysées la Ville de Paris souhaite donc engager un projet de réaménagement pérenne de la place de la Concorde. La Coupe du Monde de Rugby, avec son village occupant la moitié de la place, et les aménagements sportifs préfigurant les Jeux Olympiques et Paralympiques l'ont montré : les Parisiens et les visiteurs sont prêts à se saisir de cet espace libéré pour profiter pleinement de ce patrimoine historique et de cet espace public disponible. L'enjeu du réaménagement de cette place est à la fois climatique, patrimonial et paysager.

Le périmètre de l'opération

Le périmètre de l'opération s'étend sur une surface de 7 ha, comprenant l'ensemble de la place de la Concorde, de la Seine, à l'Hôtel de la Marine, et des jardins des Champs-Élysées aux jardins des Tuileries. Cette place, symbole parisien des grands aménagements du XVIIIème et XIXème siècle, est classée Monument historique. Elle est également entourée de bâtiments et espaces publics remarquables, dont la valeur patrimoniale est reconnue et protégée.

Le réaménagement de la place de la Concorde constituera un nouveau marqueur de la rénovation et de la mise en valeur de la séquence Porte Maillot/Place Charles-de-Gaulle Etoile/Avenue des Champs-Élysées, d'ores et déjà initiées par les importants travaux réalisés sur la Porte Maillot, et les investissements réalisés par la Ville de Paris en 2023 sur l'avenue des Champs-Élysées, dans ses jardins, ainsi que sur la place de l'Etoile. Ces interventions ont permis de retrouver la qualité urbaine et paysagère de ces espaces, notamment grâce à la réfection d'une grande partie des sols et des mobiliers de l'avenue des Champs-Élysées mais aussi par un large apport végétal, la désimperméabilisation de plus de 5000 m² et la plantation de plus de 100 arbres dans les jardins.

L'avenir de la place de la Concorde se construira donc en s'appuyant sur les premières mises en valeur patrimoniales déjà engagées avec la rénovation de sa fontaine et de deux guérites, ainsi que sur les réflexions initiées par l'Atelier Parisien de l'Urbanisme et la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement sur le schéma directeur des jardins des Champs-Élysées.



L'évolution historique de la Place de la Concorde

La Concorde n'a pas toujours eu le visage que nous lui connaissons aujourd'hui, elle a vécu plusieurs transformations entre le XVIIIème et le XIXème siècle.

Au milieu du XVIIIe siècle, le quartier évolue et selon les plans de Gabriel, des fossés sont creusés, puis des parterres engazonnés habillent les pourtours, les guérites font leur apparition, la statue royale est mise en place en 1763, donnant lieu à de grandes festivités.

Dès lors, la place royale devient le lieu privilégié des grandes réjouissances et manifestations parisiennes. Pendant la Restauration en 1836, Hittorff complète l'aménagement de la place en y installant notamment les fontaines monumentales et tout le mobilier urbain que l'on connaît actuellement (colonnes rostrales, réverbères, balustrades), tout en conservant les fossés, dans lesquels sont cultivés des vergers avec des arbres fruitiers.

Mais le 29 juillet 1844, lors d'un feu d'artifice réunissant plus de 200 000 personnes (anniversaire des 3 Glorieuses de 1830), une fusée mal dirigée a créé un mouvement de foules provoquant 133 morts tombés dans les fossés. L'architecte Hittorff est donc mandaté pour combler les fossés. Depuis cette transformation majeure, la Place a peu évolué dans sa géométrie et sa minéralité, bien que ses sous-sols aient connus de nombreuses transformations.

Le réaménagement de la Concorde devra donc s'appuyer sur ses évolutions historiques, en construisant avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH) les orientations qui permettront de révéler au mieux les traces de son passé, tout en répondant aux enjeux climatiques de notre siècle.

En effet, la place est classée Monument Historique, par arrêté du 23 août 1937. Cette protection concerne *son sol, ses fontaines, ses statues, ses petits pavillons appelés autrefois guérites, ses balustrades, ses colonnes rostrales et ses lampadaires*. Les différentes années des campagnes de

construction inscrites au classement sont les 2 époques Gabriel, et les 2 états Hittorff : 1757 ; 1772 ; 1836 ; 1840.



Principales évolutions historiques de la place

La prise en compte de ces différents états historiques constituera un élément majeur de la réflexion de la future maîtrise d'œuvre, à travers les deux grands marqueurs historiques de la place : l'état Gabriel, qui s'est accompagné de l'aménagement de parterres végétalisés en complément des fossés, et l'état « Hittorff 1 » de 1836, constituant un état de référence au regard du mobilier et de la statuaire apparus lors de ce réaménagement (fontaines, colonnes rostrales, etc.).

Les enjeux climatiques contemporains et les enjeux de préservation patrimoniale pourraient donc se rejoindre en redonnant à lire la splendeur et l'histoire végétale de la Place.

Les ambitions du projet

Ce lieu, qui a connu plusieurs grandes transformations à travers le temps, apparaît désormais fortement contraint par la circulation automobile dans ses usages et sa préservation. L'ambition centrale du projet sera donc de permettre à la plus vaste place de Paris de retrouver son attrait en rétablissant le lien entre l'avenue des Champs-Élysées et le jardin des Tuileries par une réduction de la place dédiée à la circulation motorisée au profit des piétons, mais aussi de la restauration des anciens fossés et parterres végétaux.

Alors que les pics de pollution menacent toujours notre santé et que Paris va devoir faire face à des étés à 50°C, il est urgent de redonner la Concorde aux piétons et aux cyclistes, de la végétaliser autant que possible pour en faire un îlot de fraîcheur où il fait bon se promener et flâner autour de l'obélisque et des fontaines, et renouer avec le patrimoine végétal de cette place, son histoire et ses perspectives emblématiques tout en préservant sa vocation d'espace de rassemblement.

Les principaux objectifs poursuivis pour dans la transformation de cette place sont les suivants :

- **Pacifier et apaiser** la plus grande place parisienne, en facilitant sa traversée et privilégiant les mobilités actives
- **Lutter contre l'îlot de chaleur**, rafraichir la place et favoriser les continuités écologiques
- **Renouer avec le patrimoine végétal, l'histoire** de la place et ses perspectives emblématiques
- Préserver la vocation **d'espace de rassemblement** de la Concorde
- **Offrir une nouvelle expérience** et de nouveaux usages

Le respect de ces objectifs impliquera une évolution paysagère de la place afin d'offrir des surfaces en pleine terre et des plantations, mais elle devra s'attacher à respecter sa géométrie et ses tracés historiques, ses perspectives et sa symétrie.

La requalification de ce site devra donc le rendre plus résilient, avec une sobriété d'aménagement et d'intervention architecturale. Le projet sera à ce titre exemplaire de l'engagement de la Ville de Paris pour le climat en minimisant le bilan carbone tout au long de l'opération (choix des matériaux et mode opératoire des travaux).

Le lancement du projet et la concertation

La réalisation de ce projet sera confiée à une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre, afin de commencer les travaux en 2026. Une consultation sera donc lancée au premier semestre 2024 pour sélectionner une équipe d'architectes du patrimoine et de paysagistes capable de proposer un projet répondant aux forts enjeux patrimoniaux de cette place, tout en y intégrant les ambitions de d'adaptation de la Ville au changement climatique. La CAO de la Ville de Paris se prononcera in fine sur le choix du lauréat.

Pour préparer le cahier des charges de cette consultation, un programme d'aménagement sera rédigé sous l'égide d'une commission composée notamment d'historiens et architectes du patrimoine.

Une concertation sera organisée pour le grand public avant l'été 2024. Elle a vocation à associer un large public autour du projet (acteurs du site - riverains et commerçants, parisiens, grand-parisiens, franciliens, visiteurs) et permettra de nourrir la réflexion, notamment du point de vue des usages attendus. Son bilan sera versé au cahier des charges de la consultation de maîtrise d'œuvre. Elle fera l'objet d'un arrêté et s'organisera autour de moments d'échanges et d'actions d'information.

L'estimation budgétaire du projet est de 30M€ HT, soit 36M€ TTC valeur janvier 2024.

L'activation de la place après les JOP

Une préfiguration d'aménagement et d'usages de la place de la Concorde sera proposée à partir de l'automne 2024.

Les objectifs de cet aménagement provisoire sont multiples : proposer une occupation et des usages sur les parties piétonnes gagnées sur la circulation générale ; adapter la place au changement climatique en préfiguration du projet final ; permettre l'occupation piétonne par des dispositifs offrant ombre, fraîcheur et humidité.

Des installations légères sur l'espace libéré de circulation automobile pourraient ainsi accueillir dans un juste équilibre, une alternance de grands événements, de manifestations culturelles et sportives, ainsi qu'une occupation plus quotidienne de l'espace public, familiale et touristique, de contemplation du magnifique paysage de la place.

Des premiers travaux de préfiguration, proposés par l'équipe de maîtrise d'œuvre patrimoniale sélectionnée, pourront être engagés dans le respect des autorisations administratives. Compte-tenu des dimensions de la place et de son caractère patrimonial, le registre de la monumentalité est à rechercher avec une polyvalence des usages dans le temps et une qualité esthétique des aménagements et de leur mise en œuvre.

J'ai l'honneur de demander à votre Assemblée:

- d'approuver la réalisation de cette opération de réaménagement de la place de la Concorde (Paris 8ème) ;
- d'autoriser la Maire de Paris à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération de réaménagement de la place de la Concorde (Paris 8ème) ;
- d'autoriser la Maire de Paris à signer toute convention ou contrat avec des tiers sur des sujets fonciers, mitoyens, ou techniques, nécessaire à la réalisation de l'opération ;
- d'imputer la dépense correspondant sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2024 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris